

COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2021

Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2021 sur le poste 110.3170.00 de CHF 150'000 TTC pour assurer le plan de protection exigé par l'EMCC pour la sécurisation des parkings en raison des directives COVID-19

Délégué municipal : Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Introduction

A la fin de l'année 2020 nous avons été informé qu'il y aura un semi-confinement pour tenter d'endiguer la



Premier week-end concernant l'afflux de visiteurs sur Saint-Cergue à la route du Télésiège (Photo D. Gafner)

2ème vague du coronavirus. Malgré cet état de fait, la population, maintenant privée depuis plusieurs mois de liberté, a ressenti le besoin de se ressourcer et d'approcher la nature. De plus, et contre toute attente, nous avons eu des conditions météorologiques et d'enneigement à faire pâlir les plus grandes stations de ski. Le COVID-19 nous a contraint à subir des scénarios non prévisibles concernant l'afflux conséquent de touristes et de visiteurs. Il y a eu jusqu'à 6'000 véhicules sur une journée pour environ 1'250 places de

Commune de Saint-Cergue

parking disponibles sur la commune. De ce fait, la situation était impossible à gérer dans l'urgence pour l'administration, étant donné le temps très court qui nous a été imparti pour pallier ce problème. En effet le COVID-19, phénomène qui persiste depuis plusieurs mois maintenant, est un état de fait pas forcément facile à accepter et surtout à gérer pour les familles dont il est nécessaire d'occuper leurs enfants durant les week-ends. De plus il faut aussi compter sur la fermeture des restaurants, des magasins, des cinémas, des musées, des centres sportifs, etc.

Contexte / Enjeux

Malgré la mise en place efficace par l'EMCC, au niveau cantonal, d'une aide très appréciable de la protection civile et de la police cantonale pour maîtriser au mieux la circulation pour nos routes cantonales et au niveau du parking de la Givrine, la commune de Saint-Cergue, du fait de sa situation géographique, n'a pas eu l'autorisation, comme certaines autres communes du canton de Vaud, de fermer ou de limiter son accès. En effet nous sommes dans un contexte totalement différent du fait que nous devons obligatoirement laisser un libre passage à tous véhicules ou à toutes les personnes désirant se rendre à La Cure et/ou en France voisine. Nous ne sommes pas, géographiquement parlant, en situation d'une vallée fermée limitant naturellement son accès/passage dite en cul-de-sac.

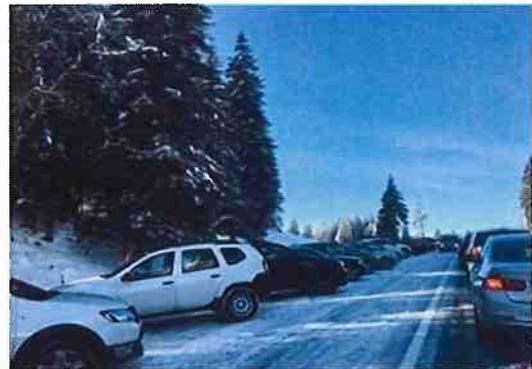


Photo Parking Givrine, hiver 20-21 (Marco Ferrara)

Le projet

Ce projet a pour but une gestion stricte et circonstanciée afin de ne pas créer un chaos et un engorgement total des parkings du village et, en premier lieu à assurer une sécurité optimale des écoliers et des personnes empruntant les secteurs concernés. Il s'agit aussi d'éviter de tels embouteillages que les secours (pompiers, ambulances) ne pourraient plus accéder à certains quartiers de notre commune. Cette gestion a dû être sous-traitée, toujours dans l'urgence, à une entreprise agréée et reconnue efficace pour une mission de cette envergure avec une main d'œuvre formée à ces tâches. La commune de Saint-Cergue n'avait ni les

compétences, ni le temps ou les ressources humaines nécessaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle pour un tel phénomène, de surcroît non prévisible il y a encore quelques semaines. Pour assurer la gestion minimale des contrôles utiles pour mener à bien la mission et afin de couvrir correctement les emplacements mentionnés plus bas, il a été nécessaire d'engager de 7 et jusqu'à 12 agents de sécurité/jour, de 8 à 16 heures pour les week-ends du 6 et 7 février ainsi que pendant les deux semaines de relâches du 13 au 28 février 2021.

Parkings concernés pour 2021

Les parkings suivants (liste non exhaustive) sont concernés et seront à financer uniquement par la commune de Saint-Cergue :

- Parking Sy-Vieuxville
- Parking du plat d'Arzier
- Accès et parking Jean-Jacques Rousseau
- Accès et parking à la route du Télésiège
- Contrôles au chemin du Vieux-Château, à Bournessaint et à la route de la Prangine, etc.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et par la force des choses, cette demande de dépassement du budget de CHF 150'000.00 au poste 110.3170.00, afin d'assurer la gestion et de la mise en place rapidement d'un plan de protection pour la sécurisation des parkings, en raison des directives COVID-19, pour rappel exigé par l'EMCC, n'était pas prévue au budget 2021. Compte tenu de l'urgence de la situation, la municipalité a été dans l'obligation d'engager une grande partie du montant demandé depuis le 1^{er} janvier 2021 entre autres pour les relâches scolaires. Ce phénomène ne devrait pas forcément se reproduire pour les prochaines années, un point de situation devra tout de même être à l'ordre du jour lors de l'élaboration du budget pour 2022.

Décision

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 04/2021 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Saint-Cergue

DECIDE

- d'autoriser le dépassement de crédit au budget 2021 sur le poste 110.3170.00 de CHF 150'000 TTC le portant ainsi à CHF 220'000
- de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 15 février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Pierre Graber



La Secrétaire

Joëlle Carriot

Commune de Saint-Cergue